

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 67 (1922)
Heft: 11

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE DES ÉTATS-UNIS

(*De notre correspondant particulier.*)

Un parallèle entre les situations militaires des Etats-Unis et de l'Allemagne. — Comment parer aux dangers de la réduction des effectifs réguliers. — Les trois grands handicaps de la garde nationale. — Développement successif des effectifs de cette dernière. — Les réserves organisées ; leur mission et leur développement. — Instruction des conducteurs de batteries motorisées. — La question du *bonus* des vétérans.

Etant donné que la réduction des effectifs de l'armée régulière permet seulement à celle-ci de végéter, tant bien que mal, en attendant des jours meilleurs, l'intérêt, en ce qui concerne l'organisation militaire des Etats-Unis, se concentre presque exclusivement sur le développement de la garde nationale et des *Organized Reserves*. Il nous arrive, en ce moment, ce qui se produit inéluctablement dans tous les pays où, pour une certaine raison, les forces de première ligne deviennent numériquement insuffisantes pour la défense du territoire : on cherche à parer au mal par des moyens détournés, de nature à ne pas éveiller les susceptibilités des pouvoirs, quels qu'ils soient, qui ont mis des entraves à la préparation militaire. Jusqu'à un certain point, notre situation, sous ce rapport, peut se comparer à celle de l'Allemagne ; la principale différence consiste en ce fait que ce sont les Alliés qui limitent l'effectif de la Reichswehr, tandis que, chez nous, c'est le parlement qui porte atteinte à l'efficacité de l'armée. La Reichswehr est *légalement* réduite à 100 000 hommes ; l'*U. S. Army* à 150 000. Et encore voulait-on, au printemps passé, nous enlever 50 000 hommes de plus : seule, l'attitude énergique du général Pershing a empêché cette nouvelle réduction.

Dans les deux cas, des efforts continuels, en quelque sorte désespérés, tentent d'effectuer une « compensation » en portant au plus haut degré d'efficacité des formations non régulières. L'Allemagne a déjà fait une véritable armée de ses 100 000 hommes de Sicherheitspolizei — une force de police nationale comme notre garde nationale, mais autrement puissante parce que permanente et pourvue de cadres de premier ordre ; en outre, on sait le soin avec lequel sont maintenues en haleine les organisations de vétérans — qu'i

sont même endivisionnées, — les sociétés de préparation militaire, etc. Aux Etats-Unis, bien entendu, il n'est pas question de faire des choses contraires à la loi, pour la bonne raison qu'il n'existe pas, ainsi que dans le Reich, des ressources pécuniaires occultes. Il faut manipuler les fonds de façon à obtenir un rendement qui eût été absolument impossible il y a quelques années.

En ce qui concerne la *National Guard*, cela a été, de la part du Ministère, un coup de maître de la fédéraliser, en profitant des contre-coups de l'ardeur guerrière qui animaient de leurs derniers rayons nos législateurs, au lendemain de la grande lutte. En garantissant l'instruction de la milice sur les bases les plus modernes, et en versant aux miliciens une petite solde, le gouvernement fédéral a effectué une sorte de mainmise sur des troupes que les divers Etats n'ont en général que trop de tendance à considérer *uniquement* comme des forces de police intérieure, en dépit des enseignements de l'histoire. Etant donné que l'on ne dispose pour l'instruction des hommes que d'une séance d'une heure et demie par semaine, et d'une période de quinze jours par an dans un camp, les résultats obtenus sont très satisfaisants. Des officiers instructeurs-inspecteurs de l'armée régulière sont attachés à chaque régiment ; et il n'existe pas de compagnie, si isolée qu'elle soit, qui ne se trouve en contact, chaque semaine au moins, avec un sous-officier régulier.

Toutefois, il y a trois graves inconvénients, bien difficiles à surmonter, dans un système comme le nôtre. Le premier est que le fonctionnement de cette organisation milicienne oblige à demander beaucoup, trop même, aux cadres-officiers de cette garde nationale : conférences, examens, rapports, etc., sans parler de l'étude des règlements et des multiples circulaires, prennent un nombre d'heures très considérable, en dehors des séances de manœuvre, à des hommes qui, en somme, ont tous des occupations, souvent fort absorbantes, dans la vie civile. Et cela d'autant plus que les officiers des unités des villages ou petites villes sont tenus assez fréquemment de se rendre, le soir, à la portion centrale du régiment. Inévitamment, du reste, ces officiers se trouvent entraînés à faire certaines dépenses pour lesquelles, bien entendu, ils ne reçoivent aucun remboursement. Pour leur temps, leurs peines et le reste, ils n'ont même pas la compensation de sentir leurs efforts appréciés par le public. Ils se meuvent au milieu de la plus complète indifférence ; même les éloges officiels et banaux que, chaque été, à l'*encampement* annuel, leur décernent les gouverneurs de leurs Etats respectifs, sont souvent octroyés du bout des lèvres, expédiés comme une corvée

importune — car ces personnages, dans un but électoral, ont une tendance à faire cause commune avec les pacifistes ou les leaders ouvriers, les uns et les autres mal disposés, on le conçoit, envers la force armée sous toutes ses formes.

La seconde difficulté est relative aux cadres-sous-officiers. Ceux-ci ne peuvent recevoir une instruction suffisante car, le service n'étant pas obligatoire, on tarirait le recrutement des sergents ou caporaux si l'on se montrait trop exigeant envers eux. Les cours spéciaux et théories qui leur sont faits doivent être pris sur le temps de l'exercice hebdomadaire. Un petit nombre peut être convoqué au camp annuel pour quelques jours avant l'arrivée des unités, mais parfois les fonds manquent pour ces cours extraordinaires — on l'a vu cette année ; — d'ailleurs, cela n'est qu'une goutte d'eau dans la mer.

Enfin, il existe un très sérieux handicap dans notre système d'instruction : l'impossibilité de procéder à des manœuvres où les différentes armes puissent apprendre à coopérer entre elles. L'infanterie et l'artillerie surtout sont en quelque sorte inséparables sur le champ de bataille. Et l'expérience de la dernière guerre a démontré d'une façon terriblement concluante combien il est malaisé d'assurer une coordination parfaite des mouvements de l'infanterie avec l'action des batteries qui la soutiennent. On n'a qu'à jeter un coup d'œil sur le livre du général Percin, « Le massacre de notre Infanterie », pour être édifié sur ce point. Il est indispensable que les deux armes travaillent ensemble dès le temps de paix. Or, si nos divisions régulières, qui sont groupées plus ou moins complètement dans des camps permanents, peuvent à la rigueur faire quelques exercices en commun, notre garde nationale n'arrive pas à jouir des mêmes avantages. Durant la période de campement annuelle, l'artillerie est contrainte d'aller, à grands frais, dans des champs de tir spéciaux pour y effectuer ses écoles à feu ; l'infanterie de chaque Etat se rend au camp ordinaire de cet Etat où elle se livre à des évolutions isolées et tire à la cible. On fait aux officiers des théories sur la liaison des armes. Mais, tout cela, évidemment, n'est que l'embryon d'une préparation militaire sérieuse. Sans contredit, nos milices sont incomparablement supérieures à celles de l'époque de la guerre hispano-américaine ; néanmoins, l'on ne doit pas perdre de vue que la *National Guard* de 1898 n'avait guère de militaire que l'uniforme. Tout est relatif !

* * *

Le développement de la garde nationale, au point de vue des effectifs, a été remarquable depuis 1918. A ce moment, la démobilitation avait pour ainsi dire fait disparaître cette partie de nos forces.

En 1921, on avait déjà réussi à recruter 78 274 miliciens ; en janvier 1922, le nombre était monté à 138 862 ; en mai, à 143 425. On comptait sur 160 000 hommes au mois de juin. Malheureusement le budget, arrêté par le Congrès, limite l'effectif à 122 000 miliciens. Il va falloir opérer une réduction.

* * *

Peut-être versera-t-on l'excédent dans les *Organized Reserves* : cela ne coûterait rien à l'Etat puisque ces réservistes ne reçoivent ni solde, ni équipement. L'organisation de ces O. R. est aussi un des procédés par lesquels le Ministère de la Guerre espère compenser en partie la faiblesse des effectifs de l'armée régulière. Les *Organized Reserves* se composent, en temps de paix, de citoyens ayant servi dans l'armée ou la garde nationale, ou ayant reçu une certaine instruction militaire — par exemple, dans un des camps d'été pour hommes d'affaires. Les hommes s'engagent pour un ou trois ans, suivant leur origine. Les officiers sont tous des officiers de réserve¹. Théoriquement, il devrait y avoir des cours de répétition, des camps annuels, etc. Mais, en réalité, nous sommes encore loin de là. Les unités ne sont que des squelettes. Toutefois, le but qu'on se propose n'est pas tant d'avoir, en temps de paix, une sorte de réserve de la garde nationale, que d'organiser l'ossature de ce qui serait, en cas de guerre, l'*armée nationale*, levée par conscription. Au lieu de fabriquer cette armée de toutes pièces, comme en 1917, on aura déjà des dépôts, avec des cadres — un système, en un mot, rappelant, un peu, celui des unités territoriales de diverses armées européennes. La mobilisation de l'armée nationale sera considérablement simplifiée et rendue bien plus rapide. Elle ne sera jamais pareille, bien entendu, à celle des grandes puissances du Vieux-Monde ; mais, ainsi que l'a fait observer récemment le sous-chef d'état-major général, elle prendra seulement des semaines, au lieu de mois.

Il y a en tout 27 divisions (squelettes) de réserve, numérotées de 76 à 104, et conservant les désignations et la location géographique des divisions de l'armée nationale (levée par conscription) de 1917. Rappelons, à cette occasion, que chacun de nos neuf corps d'armée — groupés en trois armées de trois corps — comprend une division régulière, deux de garde nationale, et le squelette de trois divisions des réserves organisées.

Le règlement de 1921 prescrit de placer en permanence au quar-

¹ Pour l'organisation du corps d'officiers de réserve, voir la livraison d'avril 1922.

tier général de chacune de ces divisions de réserve le personnel suivant, détaché de l'armée régulière : trois officiers d'état-major; un officier d'approvisionnement et un simple soldat. Au fur et à mesure des besoins, un officier et un soldat réguliers seront affectés à chaque régiment de réserve.

Comme nous le disions plus haut, on ne saurait songer, dans la condition actuelle du budget de la guerre, à appeler les officiers de ces forces à des stages ; quant aux cours de répétition pour les simples réservistes, ils sont encore plus hypothétiques, puisque les O. R. ne comptent guère encore que des cadres-officiers. Il est à noter, du reste, que, dans certaines divisions, ces cadres sont pour ainsi dire au complet. A la 77^e, par exemple (New-York et environs), il y a 745 officiers définitivement assignés, sur 812 ; le complément peut se prélever rapidement sur des listes déjà dressées. Mais on compte fort peu de sous-officiers. Le nombre total d'officiers de réserve attachés aux O. R. est de 52 170 ; l'effectif des hommes de troupe n'atteint pas 300 — presque tous des spécialistes.

* * *

Dans la livraison de la *Revue militaire suisse* de juillet dernier, nous avons donné (pp. 328-329) quelques détails sur les épreuves de roulement de batteries de « 75 » motorisées. Ajoutons maintenant que le Ministère de la Guerre, comprenant l'importance considérable d'une instruction technique complète d'une large proportion de conducteurs de tracteurs type *caterpillar*, a institué à la *Field Artillery School* de Ft. Sill une section de moteurs rattachée à la branche de cette institution appelée l'« Ecole des soldats spécialistes », et où chaque régiment motorisé envoie un certain nombre de conducteurs suivre des cours très détaillés. On va jusqu'à leur apprendre à reconstruire des tracteurs entièrement démontés. Ces cours donnent des résultats excellents ; on en a eu une preuve lorsque, au printemps dernier, on a fait escalader une montagne à pentes très inclinées, et très pierreuse, par une batterie motorisée dont tous les conducteurs étaient des élèves de la *Motor Section* : non seulement il n'y eut aucun accident, mais les distances entre les voitures se maintinrent d'une façon impeccable, en dépit de difficultés comme on n'en rencontrerait que rarement en campagne.

* * *

J'ignore si, au moment où ces lignes paraîtront, le Congrès aura fini par régler définitivement l'irritante question du *bonus* à accorder aux vétérans de la grande guerre — question qui est sur le chantier

depuis bien des mois. Tous les gens raisonnables et sans parti pris, et parmi eux un très grand nombre d'anciens soldats eux-mêmes, trouvent ridicule et extravagant de verser une gratification aux hommes qui ont fait leur devoir de citoyen dans cette crise. Ainsi que le déclarent la plupart des journaux non sensationnels, il y a là une sorte d'insulte faite à nos soldats. Mais tout cela est surtout une affaire électorale. Certains leaders politiques se sont fait un facile tremplin de ce *bonus*, qui coûterait *cinq milliards de dollars* à une nation déjà grecée d'une dette de guerre de vingt trois milliards, et sans résultats appréciables car, d'un côté, l'indemnité serait trop faible pour aider les nécessiteux, et, de l'autre, elle ne constituerait pour le reste des soldats qu'une somme d'argent de poche, vite gaspillée en frivolités. On n'a qu'à se rappeler ce qui arrive avec les primes de renagement. D'ailleurs, une proportion considérable de vétérans sont fort à leur aise, reçoivent de hauts salaires ; il y a parmi eux des industriels, de riches marchands, des millionnaires même : pour eux, le *bonus* est simplement grotesque. Il est d'autant plus incompréhensible qu'on ait lancé cette affaire que le gouvernement se plaint de manquer de fonds pour venir en aide comme il voudrait le faire aux ex-soldats gazés ou blessés, qui sont véritablement intéressants. Mais ce n'est pas en Amérique qu'il faut chercher la logique...

CHRONIQUE FRANÇAISE

(*De notre correspondant particulier.*)

Le malaise des cadres. — Particularisme croissant : intérieur, armée du Rhin, armée d'Afrique, Maroc et Levant, armée coloniale. — Crise d'autorité. — Eliminer les « vieux ».

Voici pas mal de temps qu'a été signalé, ici même, le malaise des cadres dont souffre notre armée. C'est, en vérité, un phénomène assez singulier que celui d'une armée frappée d'ataxie par sa propre victoire et qui paraît ne pas trouver dans son sein les éléments d'une régénération vigoureuse. Certes, la situation indécise,née d'une paix boiteuse, se prolonge au-delà des limites raisonnables qu'il était permis d'espérer.

De quoi sera faite l'Europe de demain ? Car c'est bien la question à laquelle il importe de répondre avant qu'au préalable les institutions militaires puissent subir une orientation déterminée dans un sens ou dans l'autre. Jusque-là, rien de mieux à faire, semble-t-il, que de prolonger l'existence d'un organisme qui, du fait même de son ignorance des lendemains les plus proches, reste voué à l'immobilité, à la stagnation...

Et, malheureusement aussi, au déprérissement ; en cela, comme en toutes choses, qui n'avance pas recule. Laissez un certain temps un immeuble sans l'habiter et vous ne tarderez pas à voir des fissures se produire dans ses murs, des gouttières filtrer à travers les tuiles de sa toiture. Ainsi en va-t-il de notre armée ; déjà des crevasses entament la parfaite homogénéité réalisée en 1918, à l'heure où sonnait l'armistice. Alors, la fusion était complète entre les divers apports que la guerre l'avait forcée d'amalgamer dans le creuset des tranchées. Elle présentait cette même solide unité qu'avait notre armée du pied de paix avant le 2 août 1914 ; et cette unité, il est juste de dire qu'elle fut une des sources principales de l'énergie française qui se révéla à cette époque.

Aujourd'hui, un ébranlement semble se produire qui rompt en morceaux épars le bloc homogène d'autan. Ramenée au dessous de ses limites numériques d'avant-guerre, notre armée, loin de se cristalliser autour d'un centre commun bien établi, s'effrite au contraire, se dissocie et, si l'on n'y prend garde, elle menace d'aboutir à une dangereuse désagrégation.

Les circonstances en sont la cause, les unes inévitables et les autres occasionnées par la politique générale de notre pays.

* * *

Nous avons, en effet, l'armée de l'intérieur faite d'unités encore trop nombreuses, en dépit d'abondantes suppressions de régiments. Elles manquent d'effectifs, les rares hommes présents étant absorbés par les tâches ingrates et journalières des services de garnison. Dans cette armée de l'intérieur, les allées et venues sont incessantes, pour les cadres et pour les simples soldats. Ecoles d'instruction et de spécialités, renforts à envoyer, appels ou libérations provoquent de continuels déplacements et tout travail utile un peu suivi devient désormais à peu près impossible.

Ajoutez à ces désagréments d'ordre militaire le cortège de ceux nés des difficultés générales de la vie actuelle et vous comprendrez sans peine qu'il règne, dans nos cadres si mélangés d'à présent, un état permanent d'inquiétude qu'avive encore l'incertitude sur ce que deviendra notre prochaine organisation militaire.

A côté de l'armée de l'intérieur, il y a l'armée du Rhin.

Celle-ci jouit de la majorité des faveurs, comme si, à tous les yeux, elle représentait, à elle seule, la manifestation persistante de la juste gloire acquise par nos drapeaux. D'être demeurée au contact de l'adversaire éventuel, on dirait que c'est elle qui a vaincu.

Ce prestige moral est renforcé par les avantages d'une situation

matérielle nettement privilégiée : bénéfice de la campagne, solde supérieure encore accrue par le déséquilibre des changes, logements gratuits ou autres allocations, facilités de toute nature consenties aux officiers de cette armée. Joignez-y l'intérêt qu'offre le pays au point de vue militaire ; l'armée du Rhin vibre aujourd'hui comme faisaient autrefois nos garnisons, sans cesse en éveil, dans les Vosges ou sur les bords de la Meuse ; des effectifs soigneusement entretenus au complet qui permettent à chacun de se consacrer avec toute son activité, à parfaire l'instruction de la troupe.

Bref, l'armée du Rhin offre à ses cadres une série d'agrément qui lui ont attiré bien des candidatures. Cela n'allait pas sans une certaine jalousie de la part de ceux, moins fortunés, qui ne pouvaient réussir à s'y faire affecter.

Pareille aspiration vers les pays rhénans n'a pas manqué de nuire, en outre, au courant qui, avant la guerre, poussait nos jeunes officiers — et j'en connais qui restaient, à ce point de vue, éternellement jeunes — ambitieux, ou simplement en quête d'aventure, vers l'armée d'Afrique ou la carrière coloniale.

L'armée d'Afrique semble être aujourd'hui la plus en proie à ce marasme grandissant. Toutes les causes qui, en effet, sévissent sur les cadres de l'intérieur, se répercutent également sur ceux de l'Algérie-Tunisie, avec cette aggravation d'une tâche plus ingrate, moins douce, à accomplir au contact d'indigènes qui sont encore loin d'être fondus dans la mentalité française ; avec les difficultés dues à l'éloignement de la métropole, la séparation presque obligatoire des familles qui songent à faire élever leurs enfants, les conséquences d'un climat moins facile à supporter que celui de nos latitudes.

Or — cela semble une gageure ! — au moment que toutes ces causes de désaffection interviennent pour éloigner les officiers des garnisons de l'Afrique du Nord, voilà précisément que toute l'envie accumulée jadis contre les bénéficiaires de la vie large de l'Algérie, aboutit à des sanctions. Dans un maladroit esprit d'économie, on supprime, ou presque, l'avantage de la campagne ; on lésine sur les passages à bord... Aussi notre armée d'Afrique de 1922 est-elle loin de valoir celle des générations antérieures.

L'armée du Maroc et celle du Levant arrivent difficilement à combler les vacances de leur encadrement, en dépit des ponts d'or que l'on fait à leurs membres. Le traitement matériel de l'armée du Levant a même fait scandale auprès du Parlement. Sa justification résidait, cependant, dans la simple application du principe de l'offre et de la demande. Le moyen, je vous prie, après les 53 mois de la

grande guerre, de trouver encore beaucoup de gens qui ne rêvent que de plaies et bosses ?

Ainsi pour l'armée coloniale, avec ceci en plus que cette armée est en train de subir des modifications profondes du fait de l'importance prise par l'élément indigène dans notre défense nationale et aussi de ce que, par un singulier phénomène d'interférence maintes fois constaté, en même temps qu'on laisse se développer dans l'ensemble de nos forces militaires un particularisme incontesté, des voix s'élèvent qui demandent l'abolition du particularisme colonial. Celui-ci, pourtant, a au moins pour lui la consécration du temps et de l'œuvre accomplie par les pionniers de notre Empire d'outre-mer.

* * *

Ce rapide exposé d'ensemble suffit pour faire comprendre aux lecteurs déjà initiés de cette *Revue* combien l'attention de nos dirigeants a besoin de se tenir en éveil, en ce qui concerne l'état moral de nos cadres.

Lassitude, déceptions de toutes sortes, incertitudes, misères de la vie journalière ; une maison qu'on replâtre et dont la réfection s'éternise, cependant que le nombre de ses locataires continue à présenter un fâcheux excédent, voilà l'image de notre armée d'après-guerre, plus de quatre ans après l'apaisement du conflit. C'est trop, c'est beaucoup trop, et il serait urgent de mettre enfin un peu d'ordre.

Certes, la bonne volonté ne fait pas défaut à ses dirigeants actuels. Mais ce n'est pas de bonne volonté qu'il suffit en cette affaire ; il y faudrait de la volonté tout court. Il semble que la crise d'autorité qui sévit sur tous les gouvernements et oriente les peuples soumis à leurs soins vers des fortunes diverses, agisse avec une intensité décuplée sur l'organisme qui peut le moins se passer d'autorité, parce que toute son organisation reste basée sur la discipline, la hiérarchie, et sur une subordination rigoureuse.

Comment se peut-il, par exemple, que l'on attende encore une solution satisfaisante du problème de l'encombrement des cadres ? Ce n'est pas que manquent dans l'arsenal législatif les moyens de se débarrasser d'un excédent qui bouche la voie aux jeunes et détourne de l'armée les activités agissantes dont le besoin devient si pressant.

On comprend néanmoins que l'on hésite à jeter sur le pavé de bons et loyaux serviteurs qui ont consacré leur vie entière à « servir » et qui n'ont pas fait, somme toute, une besogne décevante, mais

alors qu'attend-on pour presser la discussion du projet de loi sur les pensions ?

Le jour où on aura mis une mince couche de beurre sur le pain bis que l'Etat donne à ses retraités, tout le lot de ceux qui sont fatigués s'empressera d'aller cultiver son jardin ; les « vieux » partiront. Et qui ne voit que l'élimination de ces « vieux » s'impose, si l'on veut aboutir ? A ce prix seulement tombera la trop longue fièvre dont souffrent aujourd'hui les cadres de notre armée.

CHRONIQUE SPORTIVE

Les skieurs militaires. — Cours de patrouilles et cours de moniteurs.
Un nouveau règlement des concours. — Projets. — A la baraque alpine de la troisième brigade de montagne ?

Une bonne nouvelle pour les skieurs militaires : le budget fédéral de 1923 prévoit un poste de 4500 fr. destinés à faciliter l'organisation de cours de skis volontaires dans les trois brigades de montagne qui en ont fait la demande.

Les instructions du 1^{er} novembre 1911, qui mettaient tous les frais à la charge de la Confédération et qui, de ce fait, sont restés lettre morte depuis 1914, seront remplacées par de nouvelles instructions qui permettront l'organisation de cours officieux, soumis à la discipline et au contrôle militaires, bien que la Caisse fédérale n'y contribue que pour une petite part.

Ces instructions du 31 octobre 1922, qui paraissent au moment où nous mettons sous presse, nous apportent deux désillusions : d'une part le subside est limité aux officiers et sous-officiers ; d'autre part, l'obligation d'établir un plan détaillé du cours avec liste des participants, avant le 15 novembre, est un obstacle presque insurmontable. L'état de la neige ne peut pourtant pas être réglé administrativement !

Un arrangement interviendra sans doute.

* * *

Il a été question, cet automne, de substituer aux cours de skis volontaires, des cours obligatoires, auxquels seraient appelés deux ou trois patrouilles par bataillon.

Ces cours tiendraient lieu de cours de répétition pour les sous-officiers et soldats qui y participeraient.

Cette solution, qui a eu la pleine approbation des commandants des troupes intéressées, soulève cependant certaines objections.

La question n'est pas mûre : elle reste à l'étude ; mais la solution n'interviendra fort probablement pas avant la fin de l'hiver.

* * *

L'Association suisse des clubs de skis, sur l'instigation de sa délégation militaire, a décidé d'organiser, avec l'appui matériel et moral du Département militaire fédéral, deux cours destinés à la formation de moniteurs de skis. L'un aura lieu dans la région du Gothard, l'autre dans le Jura neuchâtelois.

Ces cours seront placés sous la direction de professeurs de tout premier ordre.

Nous sommes heureux de voir le Département militaire fédéral charger les organes de l'association nationale des clubs pratiquant un sport, de la mission d'organiser les cours destinés à répandre ce sport. Il est normal et logique de faire pour les sports ce qu'on a fait pour la gymnastique.

* * *

La délégation militaire de l'Association suisse des clubs de skis a remanié le règlement des concours de patrouilles militaires et des courses individuelles de fond pour soldats.

Ce règlement applicable à tous les concours organisés ou patronés par la délégation militaire, sera vraisemblablement imposé à toutes les courses pour lesquelles le port de l'uniforme sera accordé. Il touche à de très nombreuses questions que la pratique de ces dernières années a soulevées : assurances des concurrents, discipline, service de santé, contrôle, tenue, prix, etc.

L'innovation essentielle, introduite ensuite de nombreuses plaintes, réside dans la création de concours parallèles pour les troupes de montagnes et les troupes de plaine. Ainsi les soldats skieurs amateurs des villes ne seront pas appelés à concourir sur pied d'égalité avec des guides skieurs quasi-professionnels.

La société suisse des officiers a décidé de créer pour la catégorie de plaine un challenge semblable à celui dont le club alpin suisse a doté les concours de patrouilles des troupes de montagnes.

Le projet de règlement actuellement admis, ne deviendra définitif qu'après avoir subi l'épreuve des grands concours nationaux de patrouilles, les 26-28 janvier 1923, à Grindelwald.

L'organisation de ces concours a été le sujet d'une discussion fort intéressante à l'assemblée des délégués qui a siégé à Olten, les 28-29 octobre dernier. Les courses de Klosters (1920), Adelboden (1921) et Davos (1922) ont pris des proportions telles et entraîné de tels

frais, qu'on ne trouve plus d'amateurs pour en organiser de pareilles. Nos camarades et amis de Grindelwald ont promis de faire les choses très simplement et économiquement, et de revenir aux vieilles traditions.

Espérons que ce retour aux anciens usages permettra à la Suisse romande d'organiser à son tour ces grandes courses nationales qui ont acquis une renommée européenne.

* * *

Nos voisins d'outre-Jura vont plus vite en besogne que nous ; mais aussi le Gouvernement peut-il consacrer des sommes considérables au développement du ski.

Des courses civiles et militaires dites internationales, semblables à celle de Chamonix, dans lesquelles nos patrouilles de forteresse se sont naguères « couvertes de gloire », auront lieu des 1^{er} au 6 février 1923, à Superbagnières-Luchon, dans les Pyrénées.

Nos camarades français voient cependant plus loin encore. Ils préparent, cet hiver déjà, les équipes qui doivent défendre sur skis l'honneur du drapeau tricolore aux Olympiades d'hiver de Chamonix en 1924.

* * *

De tous côtés on annonce déjà, dans la région romande, des courses et concours de skis militaires pour l'hiver qui va commencer. Les corps de troupes, les sociétés d'officiers et de sous-officiers rivalisent de zèle et d'entrain.

La question se pose de savoir s'il n'y a pas lieu d'intervenir pour canaliser ce mouvement et le rendre plus fécond en épargnant moins les forces. Les autorités militaires, administrations, qui peuvent régler la chose en accordant ou refusant l'autorisation du port de l'uniforme, ne semblent cependant pas bien placées pour diriger ce mouvement dans son ensemble. Il paraîtrait plus naturel que cette tâche fût remise au Commandant de division.

* * *

Dimanche 12 novembre, les premiers skieurs évoluaient déjà sur les pentes du Chamossaire. La baraque alpine de la brigade de montagne 3, aujourd'hui complètement aménagée, avait rouvert ses portes pour la campagne d'hiver.

E. V.

